

# LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 19 JUIN 2024

Suite à la démission de Mr Yvan MICHEL puis des suivants sur la liste, Mr Frank BAC DAVID devient conseiller municipal, nous lui souhaitons la bienvenue.



## Rapports de délégation

*DECISION 2024-40*

Suite à la Commission d'Appel d'Offres, c'est l'entreprise EPODE qui a été retenue pour la maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une cuve de récupération au stade pour un montant de 13 300€ HT.

*DECISION 2024-41*

Suite à l'installation du nouveau système de sécurité incendie de l'école élémentaire, un contrat de maintenance a été signé avec l'entreprise SR Dauphiné Savoie pour une durée d'un an avec 3 reconductions possibles pour un montant annuel de 438,90€ HT.

## Vie Municipale

*DELIBERATION 2024-42*

### **NOUVEAU CONSEILLER**

Installation de Mr Frank Bac David en qualité de conseiller municipal suite aux démissions successives de ses colistiers pour le remplacement de Mr Yvan MICHEL.

## Ressources humaines

*DELIBERATION 2024-43*

### **REGIME DES ASTREINTES**

Afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est possible de recourir au régime des astreintes. Le Conseil Municipal décide et valide les modalités de celui-ci.

*DELIBERATION 2024-44*

### **RISQUES PREVOYANCE**

Dans la limite des seuils prévus légalement, il a été décidé que la commune participera au financement de la Protection Sociale Complémentaire du personnel communal. Pour ce faire, le CDG 73 sera chargé, dans le cadre de la mutualisation des moyens, de la mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

*DELIBERATION 2024-45*

### **BENEVOLAT A LA CRECHE**

Après sollicitation d'une biollane et entretien avec les équipes de la crèche, il est proposé de signer une convention entre cette habitante et la structure pour lui permettre d'intervenir bénévolement auprès des enfants sur des temps encadrés par les agents.

*DELIBERATIONS 2024-46 ET 47*

### **OUVERTURES DE POSTES SANS MODIFICATION DES EFFECTIFS**

Suite au renouvellement de la disponibilité d'un agent, il convient d'inscrire au tableau des effectifs, un poste de 28h hebdomadaires à la crèche pour pallier son remplacement. De la même manière, un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 18h30 est créé pour suivre l'évolution de carrière d'un agent en place. Son ancien poste est supprimé dans la foulée.

*DELIBERATION 2024-48*

### **PRIME TRANSPORT**

Afin de promouvoir les mobilités douces et le covoiturage, Il a été décidé d'actualiser le montant de la prise en charge partielle, à hauteur de 75 % du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics de la commune entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, à hauteur maximale de 96,36 € par mois, comme prévu réglementairement .



## DANS CE NUMÉRO

**NOUVEAUTES  
PERISCOLAIRES**

**RETOUR SUR ...  
DEBUT JUIN**

**INFOS  
D'INTERCO'**

## PATRIMOINE

## Convention de partenariat relative à la rénovation du chemin de croix.

*Avenant n°1.*

**DELIBERATION 2024-49**

En 2022, une convention de partenariat avait été signée avec l'association des amis du patrimoine et de la mémoire de La Biolle autour de la restauration des tableaux du chemin de croix.

Il convient de signer un avenant à cette convention afin de prendre en compte l'actualisation des prix et la solution choisie pour tendre les toiles et permettre de les exposer correctement.



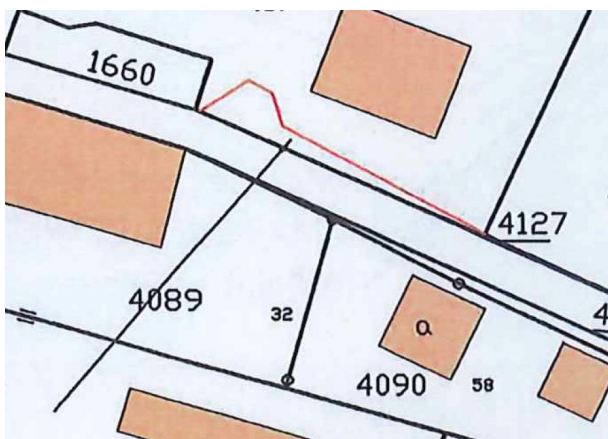
## FONCIER

## Régularisation de voirie.

**DELIBERATIONS 2024-52 ET 53**

### CHEMIN DES LAURIERS

L'aménagement du chemin des Lauriers devrait débuter à l'automne après consultation des entreprises. Dans le cadre de ce projet de sécurisation, il convient d'acheter une parcelle en bordure de voirie nécessaire au projet d'une superficie de 53m<sup>2</sup> au prix de 5€/m<sup>2</sup>.



### ROUTE DE TARENCEY

Suite aux alignements effectués route de Tarency, il convient de régulariser les emprises foncières en bordure de voirie (parcelles 4239 et 4240) pour une superficie totale de 48m<sup>2</sup> au prix de 5€/m<sup>2</sup>.



## AFFAIRES SCOLAIRES

## Nouveautés périscolaires

**DELIBERATIONS 2024-50 ET 51**

Vu le contexte inflationniste, le conseil municipal a décidé de ne pas faire peser les augmentations des coûts aux familles. **Les tarifs cantine et périscolaire resteront donc inchangés à la rentrée.**

De plus, les élus et les agents sont toujours à la recherche d'une organisation facilitant l'accompagnement auprès des enfants et leur bien-être. En 2023, nous avons pour ambition de permettre aux parents de gérer eux-mêmes les pointages des enfants. Malheureusement, les restrictions liées à Vigipirate viennent régulièrement changer les conditions d'accès aux établissements. Ces multiples modifications en cours d'année complexifient l'organisation des familles et du service. Aussi pour cette nouvelle rentrée scolaire, il est proposé de repenser l'accueil sous les modalités suivantes :

**Pour le périscolaire du soir, la première demi-heure sera figée.**

*Dans quel but ?*

De 16h30 à 17h, c'est le temps de la vérification des listes, du goûter puis de la répartition dans les salles. Les récupérations au compte-goutte mobilisent les agents pour de l'administratif et des allers-retours plutôt que pour vos enfants (ce qui avait déjà motivé la proposition 2023).

*En pratique comment ça se passe ?*

Cela devrait être ainsi :

- A l'inscription vous choisissez : 16h30-17h ; ou 16h30-17h et +
- Les agents prépareront le 1<sup>er</sup> groupe à 16h50 et l'emmèneront au portail pour 17h. Il n'y a plus à biper (ce qui évite la demi-heure supplémentaire facturée en cas de petit dépassement).
- Après 17h10, les récupérations pourront se faire de nouveau au compte-goutte comme actuellement jusqu'à 18h30 et les agents seront chargés de biper.

Nous espérons que cette organisation permettra :

- \* Une meilleure qualité de service
- \* Un environnement plus serein pour l'enfant
- \* Plus de précision dans les ratios d'encadrement
- \* Une facturation plus « juste », liée à votre possibilité de récupérer votre enfant plus qu'au temps nécessaire à le faire sortir...



## RETOUR SUR...

LE PRINTEMPS  
DE LA PETITE ENFANCE

Crèche et assistantes maternelles s'étaient données rendez-vous le 4 juin au matin à l'aire de jeux ... L'occasion de partager un moment et de créer un



premier contact pour les enfants qui vont débiter un mode de garde à la rentrée. Un temps accompagné par nos aînés bénévoles et par les professionnelles du secteur qui interviennent auprès des enfants : Sandrine du RPE, Pauline de l'atelier des arts pour un moment musical et Sophie de la bibliothèque pour des instants lecture.

LE REPAS  
DES AINES

Le 2 juin nous avons accueilli nos aînés pour le repas de printemps. Malgré la grisaille, ils étaient nombreux à l'ébène. Certains ont même poussé la chansonnette...

LA RESTAURATION DE  
LA CROIX DU MEYRIEU

Le 1<sup>er</sup> juin avait lieu l'inauguration des travaux de restauration de la Croix du Meyrieu. Un moment convivial autour du



patrimoine de La Biolle avec une vue imprenable sur notre territoire. Merci aux associations qui se sont mobilisées, aux particuliers, au Département pour son soutien financier et à Mr Thomé pour la coordination du chantier.

## RECRUTEMENTS

## Rejoignez-nous !



La commune recherche :

- Une auxiliaire de puériculture à 21h minimum hebdomadaires sur la crèche suite à un renouvellement de disponibilité
- Un agent polyvalent des services techniques à 35h hebdomadaires « responsable bâtiments » suite à un départ en retraite
- Un agent polyvalent des services techniques à 35h hebdomadaires « responsable espaces verts » suite à une mutation

Contactez la mairie par courrier (135 route de la Chambotte, 73410 La Biolle) ou par mail (rh@la-biolle.fr)

## FORMATION

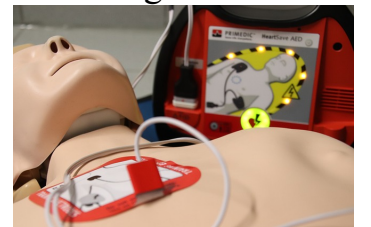
## PSC1 pour les biollans

Le samedi 21 septembre aura lieu une formation premiers secours PSC1, réservée aux Biollans, sur la commune (salle Bruyère ou gymnase). Elle sera réalisée par un pompier formateur, de 8h à 18h avec une pause déjeuner d'1h. Le coût initial est de 50 euros/personne. La mairie prenant 50%, il restera à charge 25 euros/participant. Si vous êtes intéressé et que vous savez déjà que vous êtes disponible à cette date-là, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire au numéro suivant : 06 77 84 28 48 en envoyant un message écrit.

*Le Samedi 21 septembre, 8h-18h*

*Tarif : 25 €*

*Contact : 06 77 84 28 48 (par sms)*



## MOUSTIQUE TIGRE

## Pour un été apaisé, luttons collectivement !

**5 Actions De Lutte**

- 1 Trouver les gîtes larvaires
- 2 Vider chaque semaine les recipients
- 3 Ranger (jouets, brouette...)
- 4 Couvrir (moustiquaire ou couvercle hermétique)
- 5 Jeter (pneus par exemple...)

Les moustiques tigres n'aiment pas la chaleur, ils vivent en moyenne 30 jours et plutôt dans la végétation mais pour se reproduire il leur faut un milieu aquatique stagnant. La femelle du moustique tigre ne vole pas très bien et ne parcourt pas plus de 150m. Elle pond juste au dessus du niveau de l'eau sur une surface quasi verticale et sèche. Les oeufs attendent ensuite patiemment que l'eau monte pour devenir des larves. Pour se développer elles doivent pouvoir remonter à la surface et se déplacer durant 7 jours. Le mouvement de l'eau empêche leur développement. Quelques millimètres suffisent pour que la femelle passe pour aller pondre, les raccords et couvercles de vos cuves sont rarement étanches une simple moustiquaire peut tout changer.

**SUPPRIMER LES GITES LARVAIRES C'EST SAUVER SON ETE !**



## CARNET ET AGENDA

## On vous dit tout...

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles, pour la naissance de :

- Louka LECLERCQ née le 16 avril 2024
- Leonardo et Raphaël AMBRICO nés le 23 avril 2024
- Louis CABASSUT né le 13 mai 2024

le mariage de Mr Sylvain JULLIAND et Jennifer LARDET, et à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :

- Denise COLLOMB âgée de 83 ans
- Thierry LACRABERIE âgé de 77 ans

- ☐ Rencontre intergénérationnelle : le jeudi 27 juin 10h, à la crèche
- ☐ Repas intergénérationnel : le vendredi 28 juin 12h15, cantine de l'école
- ☐ Café mairie : le samedi 06 juillet à 9h, à la Châtaigneraie
- ☐ Elections législatives : dimanche 30 juin et 07 juillet, de 8h à 18h
- ☐ Emission « 1 heure, 1 commune » : le mardi 09 juillet à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
- ☐ Conseil Municipal : le mercredi 10 juillet à 20h, salle du conseil

Trico'thé tous les jeudis de 14h à 16h30 à la maison des associations.

## INFOS D'INTERCO' ...

## Modification n°2 du PLUi de l'Albanais

## Horaires d'été pour les déchetteries

## Inscription transport scolaire

L'enquête publique se poursuit jusqu'au 28/06/24 12h. Le commissaire enquêteur sera présent vendredi 28 juin à Grand Lac (boulevard Lepic à Aix les Bains) de 9h à 12h.

	Drumettaz Grésy-sur-Aix	Bourget-du-lac Entrelacs	Chindrieux
Du lundi au samedi	8h-15h	8h-12h	8h-13h
Dimanche		9h-12h	

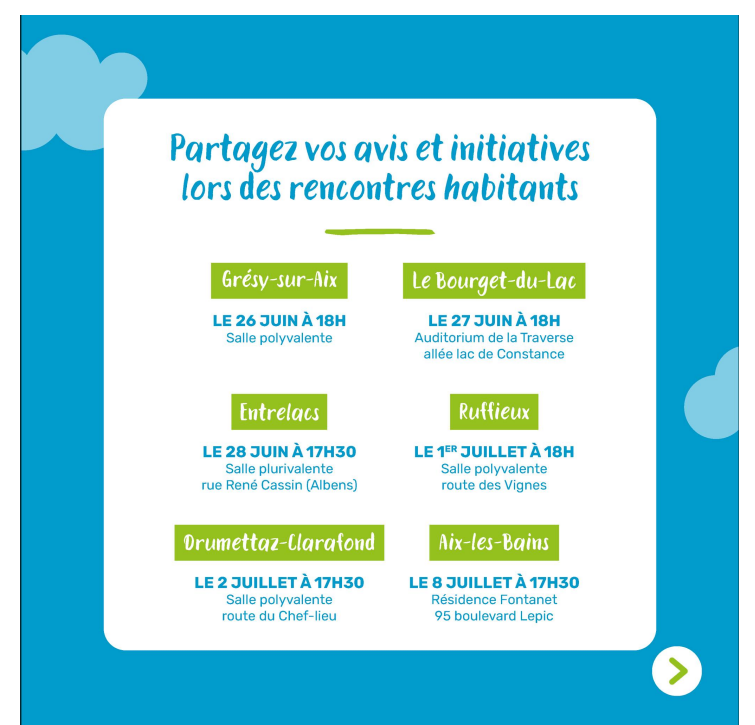
C'est l'heure pour les Inscriptions Transport Scolaire 2024/2025 Les abonnements sont disponibles !  
 👉 Toutes les infos sont sur le site : <https://www.ondeagrandlac.fr/tarifs/abonnements-scolaires>

## Concertations habitants « homme et biosphère »



## Concertations habitants : votre voix compte ! 🗣️

🌿 Dans le cadre de la candidature au programme "Homme & Biosphère" de l'UNESCO, nous lançons une nouvelle série de concertations avec les habitants. C'est votre chance de participer à la transformation de votre territoire ! 🌍



## ACEJ

## Dossiers d'adhésion 2024/2025

Le renouvellement des dossiers d'adhésion enfance à l'ACEJ est bien en marche !

Vous avez jusqu'au vendredi 28 juin pour déposer votre dossier afin d'avoir vos accès pour la rentrée 🤗

Vous pouvez retrouver la fiche de renseignements sur le site internet : [www.acej-gresy.fr](http://www.acej-gresy.fr)